



ERASMUS MUNDUS

Action 2 - Partenariats

Lignes directrices de l'appel à propositions 18/ 2013

Veillez noter que seule la version anglaise des lignes directrices de l'appel à proposition EACEA 18/ 13 fait foi. Toute autre version linguistique n'est fournie que pour information

L'appel à proposition a été lancé avec une clause suspensive pour le montant total du budget alloué au lot 10 (Afrique du Sud), mais aussi pour une partie des fonds alloués aux lots 7 et 8 (Région Amérique Latine), à savoir les fonds concernant la mobilité européenne vers les pays tiers. Par conséquent, le financement et les subventions octroyés aux projets des lots géographiques concernés sont soumis à l'adoption des décisions respectives de la Commission européenne.

1. INTRODUCTION

Les présentes lignes directrices ont pour objet de fournir des informations sur les fenêtres géographiques/lots individuels concernant le budget communautaire disponible, la composition du partenariat, le type de mobilité et la distribution de la mobilité, le domaine thématique d'études et la durée du projet pour chacun des lots de pays couverts par l'appel à propositions EACEA/ 18/2013.

L'action 2 relative aux partenariats Erasmus Mundus est divisée en deux volets:

- *Action 2 Erasmus Mundus – VOLET 1 – Partenariat avec les pays couverts par les instruments de l'IEVP, l'ICD, l'IPA et ICI (ICI+)*¹
- *Action 2 Erasmus Mundus – VOLET 2 – Partenariat avec les pays et territoires couverts par l'instrument de coopération avec les pays industrialisés (ICI)*

Veillez noter que, l'appel à proposition EACEA 18/ 2013 et les lignes directrices de l'appel à propositions, sont régis par la dernière version du guide programme publiée sur le site web de l'Agence fin Novembre 2013.

2. OBJECTIFS DE L'ACTION 2 RELATIVE AUX PARTENARIATS

Cette action vise à favoriser la coopération structurée entre les établissements d'enseignement supérieur des pays européens et des pays tiers via la promotion de la mobilité des étudiants à tous les niveaux d'études (premier cycle et master), des doctorants, des chercheurs, et du personnel universitaire et administratif.

¹ IEVP – Instrument européen de voisinage et de partenariat

ICD – Instrument de coopération au développement

IAP –Instrument d'aide de préadhésion

FED – le Fonds européen de développement est le principal instrument d'aide de la Communauté pour la coopération au développement en vertu de l'accord de Cotonou: «l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres».

ICI- Instrument de coopération pour les pays industrialisés et à hauts revenus. Ce dernier, soumis à révision lors de son adoption en Décembre 2011, prévoit d'accroître et de resserrer des liens déjà existants dans le programme Erasmus Mundus Action 2. ICI soutient également la mobilité des étudiants et du personnel académiques européens vers les pays tiers (ICI+)

Les objectifs généraux de l'action 2 relative aux partenariats sont spécifiés dans le guide du programme, à la section 6.1 pour le volet 1 (EMA2-STRAND 1) et à la section 6.2 pour le volet 2 (EMA2-STRAND 2).

3. CALENDRIER

La date limite de présentation des dossiers de candidature est fixée, **au plus tard, au 3 mars 2014 à 12.00 (midi), heure de Bruxelles.**

La durée prévue d'un projet est spécifiquement mentionnée dans la fenêtre géographique/le lot et ne doit pas dépasser **48 mois.**

En règle générale, aucune extension ne peut être accordée au-delà de la période d'éligibilité. Cependant, si après la signature de l'accord et le commencement du projet, le coordinateur ne serait en mesure de terminer le projet dans les temps impartis tels que définis dans le contrat et si les raisons invoquées sont dûment justifiées et au-delà de son contrôle, une extension de la période d'éligibilité de 12 mois maximum² pourrait être accordée exceptionnellement mais à condition que la demande est été introduite dans les termes tels que spécifiés dans le contrat.

Les activités éligibles, y compris les activités préparatoires, peuvent débuter le **15 juillet 2014.**

L'Agence prévoit d'annoncer la décision d'attribution d'ici juin 2014.

4. BUDGET DISPONIBLE

L'enveloppe totale disponible pour le présent appel à propositions s'élève à environ

78 657 500 euros, destinés à un flux de mobilité minimum de **2. 808 personnes.**

Le budget disponible pour tous les instruments de coopération sous le volet 1 (EMA2 –STRAND1) s'élève à **73 457 500 euros** destiné à un flux de mobilité minimum de **2. 696 personnes.** Ce montant inclut le budget de **12 300 000 euros** pour l'instrument ICI+ afin de promouvoir une mobilité européenne de 381 personnes vers les pays tiers sous l'instrument ICD.

Fenêtres géographiques	Instrument de coopération	Montant indicatif global	Nombre de projets à sélectionner
------------------------	---------------------------	--------------------------	----------------------------------

² L'extension possible de la période d'éligibilité de la convention dépendra en définitive de la décision pertinente de la Commission européenne.

Syrie	ENPI EUR 3 millions		EUR 3 millions	2
Balkans occidentaux	IPA EUR 12 millions		EUR 12 millions	4
Iran, Irak & Yemen	DCI EUR 2,1 millions	ICI (ICI +) EUR 0,3 millions	EUR 2,4 millions	1
Asie	DCI EUR 20 millions	ICI (ICI +) EUR 4,4 millions	EUR 24,4 millions	8
Républiques d'Asie Centrale	X	ICI (ICI +) EUR 0,3 million	EUR 0,3 million	1
Amérique Latine	DCI EUR 13,970 millions	ICI (ICI +) EUR 5 millions	EUR 18,970 millions	6
Brésil	DCI EUR 5,5875 millions	X	EUR 5,5875 millions	2
Afrique du Sud	DCI EUR 4,5 millions	ICI (ICI +) EUR 2,3 millions	EUR 6,8 millions	3

Le montant disponible sous le volet 2 EMA2 est de 5 200 000 euros destiné à un flux de mobilité minimum de **112 personnes**.

Fenêtres géographiques	Instrument de coopération	Montant global indicative	Nombre de projet à sélectionner
Région du Pacifique	ICI	EUR 1,8 million	1
Asie de l'Est	ICI	EUR 1,8 million	1

Les pays et les territoires asiatiques récemment industrialisés	ICI	EUR 1,6 million	1
---	-----	-----------------	----------

5. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seules les candidatures répondant aux critères suivants feront l'objet d'une évaluation approfondie.

5.1 CRITERE OFFICIEL

Les candidatures doivent être soumises en langue anglaise, utilisant la candidature E-Form officielle dûment complétées (y compris les annexes) selon les règles spécifiées dans la candidature, signées (signature originale ou équivalent requis) et soumises pour la date limite mentionnée au point 3 Calendrier.

De plus, une copie identique, à celle de la version soumise par voie électronique (incluant les annexes) servira de back-up et doit être envoyée par courrier enregistré au plus tard pour la date de soumission à l'adresse suivante:

Education, Audiovisual and Culture Executive Agency
 Call for proposals EACEA/18/13 – Action 2
 BOUR 02/029
 Avenue du Bourget, 1
 BE-1049 Bruxelles
 Belgique

Les candidatures envoyées uniquement en version papier, envoyé par fax ou par email ne seront pas examinées.

5.2 PAYS ELIGIBLES

Les activités doivent se dérouler dans l'un des pays éligibles couverts par cet appel à propositions. Il existe deux groupes de pays éligibles:

- Les pays européens comme définis dans le guide programme (voir définition de pays européens dans le guide programme sous la rubrique "Définition et glossaire")
- Les pays /territoires tiers tels qu'énumérés dans les lots individuels

5.3 PARTICIPANTS ELIGIBLES ET COMPOSITION DU PARTENARIAT

Les conditions applicables aux participants éligibles, aux groupes cibles et à la composition du partenariat sont définies dans le guide du programme à la section 6.1.2.a pour le volet 1 (EMA2 - STRAND1) et à la section 6.2.2.a pour le volet 2 (EMA2- STRAND2).

5.4 ACTIVITES ELIGIBLES ET CONDITIONS REGISSANT LA FENETRE GEOGRAPHIQUE /LE LOT INDIVIDUEL

Les activités éligibles sont spécifiées dans le guide du programme à la section 6.1.2.b pour le volet 1 (EMA2 -STRAND1) et à la section 6.2.2.b pour le volet 2 (EMA2- STRAND2).

Le tableau ci-dessous fournit des informations pour la mobilité des établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne vers des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers et d'établissements d'enseignement supérieur de pays tiers vers des établissements d'enseignement supérieur de l'UE, conformément aux règles définies par chaque instrument financier et en fonction du type de mobilité et de la distribution pour chaque lot.

	Bacheliers		Masters		Doctorants		Post-doctorants		Staff	
	EU	Non EU	EU	Non EU	EU	Non EU	EU	Non EU	EU	Non EU
ENPI	N	Y	N	Y	N	Y	N	Y	N	Y
DCI (ICI+)	Y									
IPA	Y									
ICI	N		Y							

5.4.1 ACTION 2– PARTENARIATS AVEC LES PAYS COUVERTS PAR LES INSTRUMENTS IEVP, ICD, IAP ET ICI (ICI+) SOUS EMA2 - VOLET I

5.4.1.1 SYRIE³

a. Budget communautaire disponible – Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève **3 millions d'euros**.

³ Concernant la participation de la Syrie à l'appel à proposition actuel, les candidats doivent respecter les dispositions prises et comme indiquées dans le règlement du Conseil (EU) N°36/2012 du 18 janvier 2012 concernant les mesures et les sanctions prises en vue de la situation de la Syrie et abrogeant les règlements (EU) No 442/2011 comme indiqué:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2012R0036:20130423:FR:PDF>

ainsi que ce règlement qui modifie le susdit règlement du Conseil.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:198:0028:0034:FR:PDF>

- b. Composition du partenariat** – En ce qui concerne la participation des établissements d'enseignement supérieur du pays tiers concerné, la composition du partenariat doit inclure **au moins un établissement d'enseignement supérieur du pays concerné c'est-à-dire la Syrie.**
- c. Type de mobilité et distribution** - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité pour cette fenêtre géographique doit être respectée comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	30-40 % du total
Master	30-40 % du total
Doctorat	15-25 % du total
Post-doctorat	0-10 % du total
Personnel	0-15 % du total

- d. Domaines thématiques d'études** – Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.
- e. Durée du projet** – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois.**
- f. Mobilité individuelles**- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Les étudiants de pays tiers et le personnel académique doivent représenter 100 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les mobilités diplômant sont vivement encouragées
- ✓ Les partenariats sont encouragés à inclure les étudiants Syriens qui ont précédemment bénéficiés d'une bourse Erasmus Mundus et/ou qui ont étudié ou terminé récemment leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur de l'UE

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Third Countries	EU Budget	Minimum number of individual mobility flows per partnership	Number of projects expected to be funded	Maximum grant per partnership
Lot 1	Syria	€ 3 millions	35	2	€ 1,5 million
Total ENPI		€ 3 millions	70	2	

5.4.1.2 BALKANS OCCIDENTAUX

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **12 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur issu d'au moins quatre pays tiers** compris dans cette fenêtre géographique.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

Type of mobilité	Distribution
Bachelier	25-45 % du total
Master	20-40 % du total
Doctorant	5-25 % du total
Post-doctorant	1-20 % du total
Staff	1-20 % du total

d. Domaines thématique d'études - Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaires des pays tiers doivent représenter au moins 70 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens ne doivent pas représenter plus de 30 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 2	Albanie, Bosnie – Herzégovine, Kosovo ⁴ Monténégro Serbie	€ 12 millions	130	4	€ 3 millions
Total		€12 millions	520	4	

5.4.1.3 IRAN, IRAK ET YEMEN

a. Budget communautaire disponible - Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **2,4 millions d'euros** partagée comme suit:

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **2,1 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **0,3 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 90% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 10% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat – En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur d'au moins deux des pays** inclus dans le lot.

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique doivent être respectés comme suit:

⁴ Cette désignation est sans préjudice à la position du statut, en accord avec UNSCR 1244 et l'opinion de la CIJ sur le déclaration de l'Indépendance du Kosovo

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	25-45% du total
Master	15-35% du total
Doctorant	10-30% du total
Post-doctorant	5-20% du total
Staff	5-30% du total

d. Domaine thématique d'études – Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études⁵.

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle	Nombre de projets qui devraient être financés
Lot 3	Iran, Irak & Yemen	€ 2,1 millions (Mobilité Non-EU) + € 0,3million (Mobilité EU)	75 (Mobilité Non-EU) + 10 (Mobilité EU)	1
Total		€ 2,4 millions	85	1

⁵ Selon l'article 21 de la décision 2010/413/CFSP, les états membres peuvent, en accord avec leur législation nationale prendre des mesures nécessaires afin d'éviter tout type d'enseignement ou de formation pour les citoyens iraniens et/ ou vivants sur leur territoire, dans les disciplines qui pourraient contribuer à la prolifération d'activité et/ou de développement d'armes nucléaires. La liste des domaines thématiques d'études qui doivent être exclus se trouve dans le lien suivant:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:134:0001:0269:en:PDF>

5.4.1.4 ASIE REGIONALE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **24,4 millions d'euros** partagé comme suit:

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **20 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **4,4 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 80% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 20% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur d'au moins trois pays du groupe A** dans le lot correspondant et **au moins un établissement d'enseignement supérieur d'au moins deux pays du groupe B**.

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	20-40 % du total
Master	15-35 % du total
Doctorat	10-30 % du total
Post-doctorat	5-20 % du total
Personnel	15-35 % du total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion(04)
- Éducation, formation des enseignants(05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)

- Droit (10)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Autres domaines d'études (16)

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ La mobilité issue des pays du Groupe A doit représenter au minimum 30% de la mobilité individuel couverte par ce lot géographique (Groupe A et B)

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 4	<i>Groupe A</i> Afghanistan Bhoutan Népal Pakistan Bangladesh <i>Groupe B</i> Sri Lanka Inde Indonésie Malaisie Maldives Philippines Thaïlande Chine Corée du Nord	Total € 12,2 millions <i>€ 10 millions</i> <i>(Mobilité Non-EU)</i> + <i>€ 2,2 millions</i> <i>(Mobilité EU)</i>	Total 120 100 <i>(Mobilité Non-EU)</i> + 20 <i>(Mobilité EU)</i>	4	Total € 3,05 millions <i>€ 2,5 millions</i> <i>(Mobilité Non-EU)</i> + <i>€ 0,55 million</i> <i>(Mobilité EU)</i>

Lot 5	<i>Groupe A</i> Cambodge Myanmar Mongolie Vietnam Laos	Total € 12,2 millions	Total 120	4	Total € 3,05 millions
	<i>Groupe B</i> Sri Lanka Inde Indonésie	€ 10 millions (Mobilité Non-EU)	100 (Mobilité Non-EU)		€ 2,5 millions (Mobilité Non-EU)
	+	+	+		
	Malaisie Maldives Philippines Thaïlande Chine Corée du Nord	€ 2,2 millions (Mobilité EU)	20 (Mobilité EU)		€ 0,55 million (Mobilité EU)
Total		€ 24,4 millions	960	8	

5.4.1.5 REPUBLIQUES D'ASIE CENTRALE

a. Budget communautaire disponible – Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **0,3 millions d'euros partagé comme suit:**

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **0,3 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne ne peut être utilisé pour la mobilité Non-européenne

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur issu d'au moins deux des cinq pays** concernés par ce lot.

Afin d'assurer l'efficacité d'utilisation du budget disponible et en opposition aux règles applicables dans la section 6.1.2.a du guide programme, la composition du partenariat est limitée à 9 établissements d'enseignement supérieur, à savoir, au moins 5 établissements d'enseignement supérieur européen issu d'au moins 3 pays états membres de l'UE.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	20-40 % du total
Doctorat	10-30 % du total
Personnel	30-50 % du total

d. Domaines thématiques d'études – Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études

e. Durée du projet - La durée du projet ne peut dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelle - La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés
Lot 6	Kazakhstan Kyrgyzstan Ouzbekistan Tadjikistan Turkmenistan	€ 0,3million (Mobilité EU)	10 (EU mobilité)	1

5.4.1.6 AMERIQUE LATINE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **18,970 millions d'euros** partagé comme suit:

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **13,970 millions**

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **5 millions**⁶
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 80% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 20% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation des établissements latino-américains, chaque partenariat doit comprendre au moins cinq établissements d'enseignement supérieur et respecter les critères comme suit:

- ✓ Au moins trois établissements d'enseignements supérieur issues de deux pays du groupe A et au moins deux établissements d'enseignements supérieur issues de deux pays du groupe B
- ✓ Au moins quatre établissements d'enseignements supérieur doivent être publics et parmi lesquels au moins un doit être des pays du groupe A
- ✓ Au moins quatre établissements d'enseignement supérieur doivent être issus des régions les moins développées (selon le classement "UNDP HDI") d'Amérique Latine aussi bien des pays du groupe A que B. Veuillez, svp, vous référer au tableau ci-dessous pour ces régions concernées.

En plus des points accordés pour les critères d'attribution et en accord avec les objectifs de l'Union européenne à renforcer la participation des établissements d'enseignement supérieur situés dans les pays et les régions défavorisés, les propositions soumises sous le lot Amérique Latine qui auront obtenus au moins 50 points, se verront attribuer 10 points supplémentaires à leur score final respectif si le partenariat comprend un établissement d'enseignement supérieur issu de chacun des 4 pays différents du groupe A.

⁶ Les fonds alloués à la mobilité européenne vers les pays non-européens des lots 7 et 8 (Région Amérique Latine) sont soumis à l'adoption des décisions respectives de la Commission européenne

Less Developed Regions ref, HDI - UNDP

Argentina	Jujuy	Formosa	Misiones	Chaco	Santiago del Estero	Corrientes	Salta	Catamarca	San Luis	Tucumán
Bolivia	Potosí	Chuquisaca	Beni	Oruro	Cochabamba	La Paz				
Brazil	Alagoas	Maranhão	Piauí	Paraíba	Pernambuco	Ceará	Rio Grande do Norte	Sergipe	Bahia	Roraima
Chile	Arica	Tarapaca	Antofagasta	Atacama	De los Ríos	De los Lagos	Aysén	Magallanes		
Colombia	Choco	Nariño	Caquetá	Cauca	Sucre	Magdalena	N. Santander	Cordoba		
Costa Rica	Brunca	Chorotega	Huerta Norte	Huerta Atlántico						
Cuba	Granma	Guantánamo	Santiago de Cuba	Las Tunas	Pinar del Rio	Camagüey	Holguín	Villa Clara	Sancti Spiritus	Ciego de Ávila
Ecuador	Bolívar	Puyo	Orellana	Morona Santiago	Zamora Chinchipe	Carchi	Sucumbíos	Pastaza	Manabí	Cotopaxi
El Salvador	Morazán	La Unión	Cabañas	Ahuachapán	Chataletenango	Usulután	San Vicente	San Miguel	La Paz	Cuscatlán
Guatemala	Quiché	Alta Verapaz	Jalapa	Chiquimula	Totonicapán	Huehuetenango				
Honduras	Lempira	Copán	Intibucá	Santa Bárbara	Ocatepeque	La Paz	El Paraíso	Gracias a Dios	Choluteca	Comayagua
Mexico	Chiapas	Oaxaca	Guerrero	Michoacán	Veracruz	Hidalgo	Zacatecas	Puebla	Tlaxcala	Nayarit
Nicaragua	Jinotega	RAAS - RAAN	Rio San Juan	Nueva Segovia	Madriz	Matagalpa	Boaco	Chinandega	Estelí	Chontales
Panama	Colón	Darien	Los Santos	Herrera	Bocas del Toro	Veraguas	Provincia de Panamá			
Paraguay	Itapúa	Alto Paraná	Ñeembucú	Amambay	Concepción	San Pedro	Caaguazú	Paraguarí		
Peru	Huancavelica	Apurimac	Ayacucho	Huánuco	Cusco	Cajamarca	Puno	Amazonas	Loreto	Piura
Uruguay	Canelones	Rivera	San José	Artigas	Cerro Largo	Treinta y Tres	Salto	Tacuarembó	Paysandú	Soriano
Venezuela	Amazonas	Delta Amacuro	Portuguesa	Trujillo	Sucre	Yaracuy	Apure	Cojedes	Barinas	Guarico

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	30-40 % du total
Master	25-35 % du total
Doctorat	10-20 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	5-15 % du total

d. Domaines thématiques d'études – les partenariats sont encouragés à promouvoir le développement des compétences nécessaires dans les domaines thématiques du développement durable et de la protection de l'environnement avec une utilisation rationnelle des ressources naturelles en Amérique Latine. Ceci devant être reflété au niveau des besoins régionaux, en termes de domaines thématiques d'études, repris dans la liste suivante:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion(04)
- Éducation, formation des enseignants(05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Mathématiques, Informatique (11)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Communication et Sciences de l'information (15)
- Autres domaines d'études: Administrations publiques, Energies renouvelables, Changement climatique, Droits de l'homme

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ Le groupe cible 2 doit représenter au moins 10 % de la mobilité

individuelle couverte par le projet.

- ✓ Le groupe cible 3 doit représenter au moins 20 % de la mobilité individuelle issue de la région d'Amérique Latine (pays du groupe A et pays du groupe B)
- ✓ La mobilité des pays du groupe A doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle issue de la région d'Amérique Latine (pays du groupe A et pays du groupe B)

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 7	Groupe A Bolivie Pérou Equateur Paraguay Groupe B Argentine Brésil Chili Colombie Costa Rica Cuba Mexique Panama Uruguay Venezuela	Total € 9,485 millions € 6,985 millions (Mobilité Non-EU) + € 2,5 millions (Mobilité EU)	Total 100 75 (Mobilité Non-EU) + 25 (Mobilité EU)	3	Total € 3,161 millions € 2,328 millions (Mobilité Non-EU) + € 0,833 millions (Mobilité EU)
Lot 8	Groupe A Honduras El Salvador Guatemala Nicaragua Groupe B	Total € 9,485 millions € 6,985 millions (Mobilité Non-EU)	Total 100 75 (Mobilité Non-EU)	3	Total € 3,161 millions € 2,328 millions (Mobilité Non-EU)

	Argentine Brésil Chilie Colombie Costa Rica Cuba Mexique Panama Uruguay Venezuela	+ € 2,5 millions (Mobilité EU)	+ 25 (Mobilité EU)		+ € 0,833 million (Mobilité EU)
Total		€ 18,970 millions	600	6	

5.4.1.10 BRESIL

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **5,5875 millions d'euros**

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements d'enseignement supérieur du lot géographique Brésil, la composition du partenariat doit comprendre minimum **trois établissements d'enseignement supérieur du pays** (au moins deux d'entre elles doivent être des universités publiques fédérales) **issus d'au moins de deux régions différentes du Brésil** en considérant les cinq divisions régionales du pays : Nord, Nord-est, Centre-Ouest, Sud et Sud-est).

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Bachelier	40-50% du total
Doctorant:	35-45% du total
<i>Full doctorant</i>	20-30% des doctorants
Sandwich doctorant	70-80% des doctorants
Post doctorant	1-4% du total
Staff	5-15% du total

d. Domaines thématiques d'études- La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences de l'Education, Formation de professeurs (05) (Bacheliers)

- Ingénierie, Technologie (06) (Bacheliers, full doctorants, sandwich doctorants, post doctorants et staff)
- D'autres domaines d'études: arts (musique, dessin, danse, cinéma)

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser **42 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 9	Brésil	€ 5,5875 millions	140	2	€ 2,7937 millions
Total		€ 5,5875 millions	280	2	

5.4.1.11 AFRIQUE DU SUD

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **6,8 millions d'euros**.

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers est de **4,5 millions**
- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité européenne est de **2,3 millions**

- ✓ Le budget CE disponible pour la mobilité des pays tiers ne peut être utilisé pour la mobilité européenne et vice-versa.
- ✓ Pour chaque partenariat, 66% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays tiers vers l'Europe et 34% des coûts organisationnels doivent être financés par le budget disponible pour la mobilité des pays européens vers les pays tiers

b. Composition du partenariat – La composition du partenariat doit comprendre **au moins six établissements d'enseignement supérieur sud-africains**. Seuls les établissements publics d'enseignement supérieur sont éligibles pour prendre part à l'action. Le partenariat doit inclure **au moins quatre des douze établissements d'enseignement supérieur sud-africains** repris dans le tableau ci-dessous.

Universités technologiques	Établissements d'enseignement supérieur historiquement défavorisés
Université technologique de la Péninsule du Cap	Université de Fort Hare
Université technologique de Durban	Université du Limpopo
Université Centrale de technologie	Université du Venda
Université technologique de Tshwane	Université du Cap-Occidental
Université technologique du Vaal	Université Walter Sisulu
Université technologique du Mangosuthu	Université du Zululand

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	30-50 % du total
Doctorat*	20-40 % du total
Post-doctorant	5-15% du total
Personnel	10-30 % du total

* Pour la mobilité européenne vers l'Afrique de Sud, la priorité doit être donnée aux candidats doctorants et Post-doctorants.

d. Domaines thématiques d'études- La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

Pour la mobilité à partir de l'Afrique du Sud vers l'Europe:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Art et Design (03)
- Études commerciales, sciences de la gestion (04)
- Éducation, formation des enseignants (05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Lettres (08)
- Droit (10)
- Mathématiques, informatique (11)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Sciences de la communication et de l'information (15)
- Autres domaines d'études: ressources d'énergie alternatives, changement climatique, développement durable

Pour la mobilité à partir de l'Europe vers l'Afrique du Sud:

- Ouvert pour tous les domaines thématiques d'étude

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelles- La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Le groupe cible 1 doit représenter au moins 50 % de la mobilité individuelle couverte par le projet.
- ✓ La mobilité dans son entièreté doit être axée sur les personnes des groupes cibles 1 et 2.
- ✓ Dans ces groupes cibles et dans le cadre de la mobilité concerné à savoir de l'Afrique du Sud vers l'UE, une disposition précise favorisant la participation réelle des personnes défavorisées par le passé, est nécessaire pour les individus provenant de l'Afrique du Sud. À cette fin, les partenariats devront apporter la preuve que les étudiants d'Afrique du Sud sélectionnés ont non seulement

d'excellents résultats universitaires ou possèdent un haut niveau de qualification, mais aussi qu'ils se trouvent, sur la base de leurs dossiers administratifs, dans une situation moins favorable sur le plan social et économique. En outre, les partenariats doivent s'efforcer de privilégier la sélection d'étudiants d'Afrique Sud venant d'institutions historiquement défavorisées.

- ✓ Les candidatures pour ce lot doivent indiquer spécifiquement de quelle manière elles prendront en compte la politique de l'Afrique du Sud en rapport aux groupes désignés, qui vise à corriger les inégalités historiques. La référence aux groupes désignés, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, figure dans le cadre du principe d'équité et de réparation de l'ouvrage *Education White Paper 3 – A Programme for Higher Education Transformation* [Livre blanc 3 – Un programme pour la transformation de l'enseignement supérieur] (<http://www.education.gov.za>).

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 10	Afrique du Sud	Total € 6,8 millions € 4,5 millions (Mobilité Non-EU) + € 2,3 millions (Mobilité EU)	Total 57 40 (Mobilité Non-EU) + 17 (Mobilité EU)	3	Total € 2,266 millions € 1,5 million (Mobilité Non-EU) + € 0,766 million (Mobilité EU)
Total		€ 6,8 millions	171	3	

5.4.2 ACTION 2 – PARTENARIATS AVEC LES PAYS TIERS ET TERRITOIRES COUVERTS PAR L'INSTRUMENT DE COOPERATION PAYS INDUSTRIALISES (EMA2- STRAND 2)

5.4.2.1 ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour la région Asie de l'Est et Pacifique au titre de l'ICI s'élève à **3,6 million d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur issu de chacun des deux pays concernés par le lot**.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Doctorant	55-65% du total
Post-doctorant	10-20% du total
Staff	20-30% du total

d. Domaines thématiques d'études- Cette fenêtre géographique est ouverte pour des mobilités dans les domaines suivants: Economie et Administration des affaires, Droit et Sciences politiques, Science et Technologie et les domaines transversaux pour l'intégration régionale.

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

f. Mobilité individuelle – La mobilité individuelle doit être respectée comme suit:

- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire européens doivent représenter au moins 65 % de la mobilité individuelle couverte par le projet
- ✓ Les étudiants et le personnel universitaire des pays tiers ne peuvent excéder les 35% de la mobilité individuelle couverte par le projet

La priorité doit être donnée aux étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur du partenariat. Cependant, et dument justifié, les étudiants qui ne sont encore inscrits dans une des institutions du partenariat peuvent être autorisés à bénéficier de la mobilité à condition qu'ils soient inscrits une fois sélectionnés et admis.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle

par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 1	Australie et Nouvelle Zélande	€ 1,8 million	36	1	€ 1,8million
Lot 2	Japon République de Corée	€ 1,8 million	36	1	€ 1,8million
TOTAL		€ 3,6 millions	72	2	

5.4.2.2 LES PAYS ET LES TERRITOIRES ASIATIQUES RECEMMENT INDUSTRIALISES

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour la région de l'Asie de l'Est et des régions du Pacifique au titre de l'ICI s'élève à **1,6 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers/territoires, la composition du partenariat doit comprendre au minimum **trois établissements d'enseignement supérieur issus de trois pays du lot géographique concerné**. Les candidatures proposant plus de 3 pays tiers/territoires se verront attribuer 5 points additionnels par pays/territoire en plus.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	45-55 % du total
Doctorant	20-30 % du total
Post-doctorant	10-20 % du total
Staff	5-15 % du total

d. Domaines thématiques d'études- Cette fenêtre géographique est ouverte à tous les domaines thématiques.

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser **48 mois**.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 3	Brunei Macao Hong Kong Singapour Taipei Chinois	€ 1,6 million	40	1	€ 1,6 million

Contrairement aux règles générales applicables dans le guide programme section 6.2.2b, la mobilité du lot géographique des pays et territoires asiatiques récemment industrialisés doit se mettre en place comme suit:

La mobilité européenne vers les pays non européens de ce lot géographique doit représenter au minimum 50% de la mobilité individuelle alors que la mobilité des pays non européens de ce même lot ne peut être supérieure à 50%.

6. CRITÈRES D'EXCLUSION

Les critères d'exclusion sont définis au point 3.2 du guide du programme.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection applicables à la fois aux volets 1 et 2 (EMA2-STRAND 1 et STRAND 2) sont définis à la section 3.3 du guide du programme.

8. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont définis au point 6.1.3 du guide du programme pour le volet 1 (EMA2-STRAND 1) et au point 6.2.3 du guide du programme pour le volet 2 (EMA2-STRAND 2).

9. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions financières applicables à cette subvention communautaire sont définies au point 3.4, 6.3 et 6.4 du guide du programme.

10. PUBLICITÉ

Tous les budgets octroyés au cours de l'exercice budgétaire doivent être publiés sur le site Internet des institutions de l'Union européenne à partir du premier semestre suivant la fermeture de l'année budgétaire. L'information peut également être publiée en utilisant n'importe quel autre outil médiatique approprié, y compris le Journal officiel de l'Union européenne.

Le bénéficiaire autorise l'Agence à publier, dans n'importe quel forme et moyen, et ce compris sur Internet, les informations suivantes:

- le nom et l'adresse du bénéficiaire,
- le sujet de l'octroi,
- le montant octroyé et taux de placement⁷.

Sur requête motivée et dûment justifiée par le bénéficiaire, l'Agence peut accepter de renoncer à une telle publicité, si la divulgation de renseignements indiqués ci-dessus menacerait la sécurité des bénéficiaires ou nuirait à leurs intérêts commerciaux.

Toutes autres dispositions en matière de publicité relative à l'action sont définies au point 3.5 du guide du programme

11. PROTECTION DES DONNÉES

Les dispositions concernant les obligations en matière de protection des données sont définies au point 3.5 du guide du programme.

12. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

La procédure de soumission des propositions est décrite au point 3.1 du guide du programme.

⁷ Article 128 FR; Article 191 RAP